

INFORMATION

Vous avez été verbalisé(e) dans le cadre d'une opération « Coup de propre » inscrite dans le Plan opérationnel pour une Wallonie Plus Propre.

L'objectif de ces opérations de terrain est de sanctionner les auteurs d'incivilités environnementales.



En Wallonie, un sentiment d'impunité persiste en la matière. Les trottoirs, les rues, les parcs, les bords de route sont encore trop souvent considérés comme des parcs à conteneurs ou des poubelles. La Wallonie souhaite agir et indiquer clairement que ces pratiques sont inacceptables.

Chaque année, des millions d'euros sont consacrés par les pouvoirs publics wallons au nettoyage de ces déchets sauvages : plusieurs millions d'EUR sont dépensés pour le nettoyage des 4.300 tonnes de déchets abandonnées le long des autoroutes wallonnes. Il faut ajouter à ce budget le coût du nettoyage des voiries régionales et les coûts de nettoyage des espaces publics et des voiries supportés par les communes.

Malgré les nombreuses opérations de sensibilisation par la Wallonie, les incivilités environnementales se perpétuent. Le respect de notre environnement, de notre cadre de vie et de ceux qui se mobilisent bénévolement pour la propreté publique, à l'instar des Ambassadeurs de propreté ou des participants au Grand Nettoyage de Printemps, est essentiel. L'opération « Coup de propre » vise donc à donner un signal très clair d'exemplarité à travers toute la Wallonie !

PREVENIR POUR DISSUADER

La date et la localisation de chaque opération de contrôle est annoncée préalablement (3 jours avant) sur les ondes radio de BEL-RTL, Radio Contact et Fun radio ainsi que sur les réseaux sociaux.

Plus que verbaliser, l'objectif de l'opération « Coup de Propre » est de changer les mentalités et de dissuader ces gestes malheureux. C'est pour cette raison que ces campagnes d'information préalables à chaque contrôle ont été prévues.

UNE AMENDE DE 100 EUROS

Abandon de mégot, de canette ou de chewing-gum, de papier sur le trottoir, ... Afin de lutter contre ce type de délits environnementaux et en dissuader les auteurs, **le montant de la transaction pour ce genre d'incivilités s'élève à 100 EUR**. Le produit des sanctions est reversé au Fonds pour la Protection de l'Environnement afin de mener des actions en faveur de l'environnement.

LE PLAN WALLONIE PLUS PROPRE

En 2015, un Plan wallon en faveur de la propreté publique et visant à lutter contre les incivilités environnementales a été adopté en Wallonie.

Depuis l'adoption de ce plan, plusieurs actions ont été menées dans le domaine de la propreté publique :

- La création d'un site web dédié à la propreté publique www.walloniepluspropre.be ;
- L'engagement d'une personne par commune ayant pour mission d'œuvrer à la propreté publique ;
- L'octroi aux communes d'un subside de 3,5 millions d'euros pour l'installation de 5.650 nouvelles poubelles, 1.200 cendriers de rue et 100 aspirateurs de rue ;
- La mise à disposition d'un nouvel outil informatique permettant aux communes de mieux gérer leur parc de poubelles ;
- Le développement d'un réseau d'Ambassadeurs de la propreté actifs toute l'année ;
- Le doublement du montant des amendes pour infractions environnementales;
- Des actions de sensibilisation à toutes les époques de l'année.

**Le Département de la Police et des Contrôles
La police Domaniale**

Plus d'infos sur le Plan Wallonie Plus Propre ?

Rendez-vous sur www.walloniepluspropre.be

ou

Rejoignez la communauté des ambassadeurs de la propreté sur :

<https://www.facebook.com/walloniepluspropre.be/>

